

x

x

x

AFFAIRE N°31/2 - Construction d'un Foyer de Jeunes au Chaudron - Autorisation de solliciter de la Jeunesse et Sports une subvention.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juillet 1975, vous avez approuvé à l'unanimité les dossiers techniques relatifs à la réalisation d'un Foyer de Jeunes au Chaudron.

Afin de me permettre de lancer cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter des Services de la Jeunesse et Sports une subvention qui viendrait en complément de celle de 250 000 F obtenue du SEDETOM en 1973.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x